



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 26 mai 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/57 de la Municipalité, du 19 décembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'200'000.- pour financer les travaux relatifs à la revalorisation du parc de Montbenon ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Romain Felli et consorts « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 26 mai 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/28 de la Municipalité, du 6 juin 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver les intentions municipales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Céline Misiego et consorts « Pas de financement sans égalité » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sylvianne Bergmann et consorts « Des aides concrètes pour les proches aidants » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Alice Genoud et consorts « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Françoise Longchamp « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 26 mai 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 26 mai 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation M. Nicola Di Giulio : « *Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d'actes désespérés – osons les filets anti-suicides* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité souhaite que la Municipalité réévalue d'installer un ou des obstacles physiques notamment sur le pont Bessières. »*

*ainsi que*

la résolution de M. Louis Dana, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les dispositions possibles susceptibles d'empêcher des suicides ou des tentatives de suicide par précipitation depuis un lieu situé sur le domaine public. Il serait également judicieux de développer une sensibilité chez les collaborateurs de la Ville qui pourraient être en contact avec des personnes suicidaires en soutenant, par exemple l'accès à la formation 'Faire face au risque suicidaire', enseignée à l'Université de Lausanne. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE  
16<sup>e</sup> séance du mardi 26 mai 2020  
Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente  
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Valentin Christe et consorts : « *conséquences du COVID 19 : quelles priorités et quels moyens pour la Ville ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique, au plus tard avec le budget 2021, sa stratégie et sa planification financière à moyen terme (env. 4-5 ans). »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE  
16<sup>e</sup> séance du mardi 26 mai 2020  
Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente  
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Céline Misiego et consorts : « *Covid 19 : Quel impact sur les travailleurs et travailleuses* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 26 mai 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Prostitution de rue : et si on arrêta de fermer les yeux ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution n° 1 de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité examine la mise en en place, en collaboration notamment avec les associations actives dans le milieu de la prostitution, d'une structure à même de garantir la sécurité nécessaire aux travailleuses et travailleurs du sexe dans l'exercice de leur activité. » »*

*ainsi que*

la résolution n° 2 de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réalise sans délai les éléments annoncés dans le rapports-préavis 2016/43, et notamment les toilettes publiques sur la plate-forme de Sévelin et l'état des lieux sur les mesures prises dans ce rapport. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :